

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG DÛMENT CONVOQUÉE, TENUE PAR VOIE DE TÉLÉCONFÉRENCE, LE 2 FÉVRIER 2021, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FLORENT BÉDARD, MAIRE.

Sont présents: Monsieur Florent Bédard, maire

Conseiller siège #1 : Poste vacant

Madame Angéline P. Corriveau, conseillère siège # 3

Madame Claudette Bédard, conseillère siège # 4

Madame Raymonde Petitclerc, conseillère siège # 5

Monsieur Yvon Morin, conseiller siège # 6

Madame Sylvie Boutin Bergeron, d.g et sec. trés.

Madame Geneviève Lapierre, d.g. adj. et sec. trés. adj.

Absent : Monsieur Ghislain Gagné, conseiller siège #2

Secrétaire d'assemblée: Madame Geneviève Lapierre

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
 - 1.1 Mesures préventives temporaires dues à la Covid-19
(autorisation de tenir la séance par voie téléphonique)
 2. Ordre du jour
 3. Procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021
 4. Trésorerie
 - 4.1 Rapport mensuel des revenus et dépenses
 - 4.2 Comptes
 - 4.3 Transferts de fonds postes budgétaires de l'année 2020 à l'année 2021 (685\$ budget pompiers restant)
 - 4.4 Dépôt de la liste des personnes en défaut de paiement de taxes
 - 4.5 Résolution autorisant la secrétaire-trésorière à transmettre la liste des personnes endettées pour taxes municipales aux autorités concernées
 - 4.6 Autres points
 5. Correspondance
 - 5.1 Appui au recensement
 - 5.2 Participation financière au Projet régional « Analyse de qualité des eaux de surface »
 - 5.3 Campagne nationale pour contrer l'intimidation envers les élus(es)
 - 5.4 La persévérance scolaire
 6. Règlements
Aucun
 7. Avis de motion
Aucun
 8. Rapport des comités
 - 8.1 Rapport annuel d'activité incendie – année 2020
 9. Voirie municipale
 - 9.1 Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales
 - 9.2 Appel d'offre par invitation pour la fourniture d'abat poussière – saison 2021
 10. Affaires nouvelles
 - 10.1 Entente relative à l'entretien ménager de la salle municipale et de l'édifice municipal
 - 10.2 Vente de lots épars
 - 10.3 Locations de lots à la ferme des marinières
 11. Période de questions
 12. Clôture de la séance
 13. Levée d'assemblée
-

21-02-18 1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h05.

21-02-19 1.1 MESURES PRÉVENTIVES TEMPORAIRES DUES À LA COVID-19

Le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg siège en séance ordinaire ce 2 février 2021 par voie de téléconférence.

Chacune des personnes présentes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par voie téléphonique, la directrice générale et la directrice générale adjointe.

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique;

Considérant que le gouvernement exige en date du 6 janvier 2021 que les assemblées de conseil soient tenues sans la présence du public et recommande que celles-ci se tiennent à distance avec un moyen de communication électronique;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu :

- Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique.
- Que l'accès au bureau municipal demeure interdit au public. Toutefois, les services pouvant être offerts par téléphone, courriels ou tout autre moyen demeure à la disposition des citoyens.

Ces mesures s'appliqueront pour une durée indéterminée.

Adoptée

21-02-20 2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

21-02-21 3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021.

Adoptée

4 TRÉSORERIE

21-02-22 4.1 RAPPORT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Considérant la présentation du rapport mensuel des revenus et dépenses par la secrétaire trésorière, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'adopter le rapport mensuel des revenus et dépenses, tel que déposé.

Adoptée

21-02-23 4.2 COMPTES

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (réf. liste 4.2 jointe à l'ordre du jour) et de la liste des comptes à payer (réf. liste 4.2 jointe à l'ordre du jour) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures, le tout pour un montant total de 20 513.30 \$;

En conséquence, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu d'approuver les listes de comptes présentés et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

21-02-24 4.3 TRANSFERTS DE FONDS AUX POSTES BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2020 À L'ANNÉE 2021

Tel qu'envisagé lors de l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 2021, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu d'autoriser le transfert des fonds restants au poste budgétaire d'équipement incendie # 02-220-00-650-00 de l'année 2020 à 2021.

Adoptée

21-02-25 4.4 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

La liste des personnes en défaut de paiement de taxes envers la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg est déposée séance tenante.

21-02-26 4.5 ENTENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Considérant que la liste des personnes en défaut de paiement de taxes a été déposée séance tenante;

Considérant que le conseil souhaite engager la procédure de vente pour non-paiement de taxes municipales relativement à l'immeuble portant le matricule 1797 08 2093;

Considérant qu'en date du 2 février 2021, le propriétaire de l'immeuble mentionne verbalement à la direction de la Municipalité que le versement des montants suivants sera effectué aux dates mentionnées tel que voici :

- Versement de 2 000.00 \$ le 4 février 2021;
- Versement de 1 000.00 \$ le 9 février 2021;
- Versement de 1 000.00 \$ le 24 février 2021.

En conséquence, il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg accepte l'entente proposée. Advenant le non-respect d'un seul de ces versements aux dates indiquées, le dossier sera aussitôt transmis à la MRC d'Abitibi-Ouest pour la suite des procédures.

Adoptée

21-02-27 4.6 RÉOLUTION AUTORISANT LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À TRANSMETTRE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES MUNICIPALES AUX AUTORITÉS CONCERNÉES

Considérant que la liste des personnes en défaut de paiement de taxes a été déposée séance tenante;

Considérant que le conseil souhaite engager la procédure de vente pour non-paiement de taxes municipales de l'immeuble portant le matricule 1797 08 2093;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg autorise la secrétaire-trésorière à transmettre à la MRC d'Abitibi-Ouest les renseignements nécessaires afin d'engager la procédure de vente pour non-paiement de taxes municipales de l'immeuble portant le matricule 1797 08 2093, advenant le cas où l'entente conclue à la résolution # 21-02-26 ne serait pas respectée.

Adoptée

21-02-28 5 CORRESPONDANCE

La secrétaire trésorière adjointe dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 12 janvier dernier et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

21-02-29 5.1 APPUI AU RECENSEMENT

Considérant que le prochain recensement de Statistique Canada se déroulera en mai 2021 et que l'appui de la Municipalité est sollicité afin de mieux faire connaître le recensement aux résidents de la localité;

Considérant que Statistique Canada embauchera environ 32 000 personnes partout au pays pour aider à la collecte des données et demande que les résidents de la localité soient avisés et informés de ces possibilités d'emploi;

Considérant que le fait d'encourager les résidents du territoire à remplir leur questionnaire du recensement aura une incidence directe sur la collecte des données exactes et complètes, nécessaires pour planifier, élaborer et évaluer les programmes et les services qui profitent à la collectivité;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg appui le recensement de 2021 et encourage la population à remplir le questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca

Adoptée

21-02-30 5.2 PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROJET RÉGIONAL « ANALYSE DE QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE »

Considérant la présentation de la demande de l'Organisme de bassins versants Abitibi-Jamésie visant la participation de la Municipalité au Projet régional « Analyse de la qualité des eaux de surfaces », soit en fournissant une aide financière, soit en fournissant des bénévoles pour l'un ou l'autre des scénarios proposés;

Considérant que les scénarios présentés concernent le recueil d'échantillons dans des secteurs se situant à l'extérieur de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg ne participe à aucun des scénarios proposés pour la période 2020-2022.

Adoptée

21-02-31 5.3 CAMPAGNE NATIONALE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ENVERS LES ÉLUS(ES)

Considérant que la *Campagne nationale pour contrer l'intimidation envers les élus(es) ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »* souhaite encourager un plus grand nombre de personnes à se présenter en politique et à s'investir dans la sphère publique;

Considérant que cela passe évidemment par la valorisation de la démocratie municipale et la consolidation du lien de confiance qui unit les citoyens et citoyennes à leurs institutions démocratiques;

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) appui cette campagne qui a pour objectif de valoriser collectivement la démocratie municipale, de mettre de l'avant la civilité et de reconnaître la valeur du travail réalisé chaque jour par plus de 7 000 élus(es) dans toutes les régions du Québec;

Considérant que la FQM demande aux municipalités d'adopter la déclaration d'engagement;

En conséquence, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg appuie la Campagne nationale pour contrer l'intimidation envers les élus(es) et adopte la Déclaration d'engagement « *La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie* »

Adoptée

21-02-32 5.4 LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Considérant que le contexte de la rareté de la main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité exerce une pression sur les jeunes en cheminement scolaire;

Considérant que le taux de diplomation et de qualification après sept ans au secondaire de l'Abitibi-Témiscamingue demeure sous la moyenne québécoise;

Considérant qu'un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);

Considérant que la persévérance scolaire est l'affaire de tous. L'école a besoin de notre appui, et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

Considérant que Les Journées de la persévérance scolaire (JPS) sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité en Abitibi-Témiscamingue

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Yvon Morin et résolu de reconnaître la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité.

Adoptée

6 RÈGLEMENTS

Aucun point

7 AVIS DE MOTION

Aucun point

8 RAPPORT DES COMITÉS

21-02-33 8.1 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ INCENDIE – ANNÉE 2020

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg adopte le rapport annuel d'activité incendie pour l'année 2020 relatif au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, tel que déposé par la secrétaire trésorière et directrice générale adjointe. Celui-ci sera transmis à la MRC d'Abitibi-Ouest dans les plus brefs délais.

Adoptée

9 VOIRIE MUNICIPALE

21-02-34 9.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 149 918 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs, sur une proposition de Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée

21-02-35 9.2 APPEL D'OFFRE PAR INVITATION POUR LA FOURNITURE D'ABAT POUSSIÈRE – SAISON 2021

Considérant qu'il n'y a dorénavant plus d'enrobé bitumineux recouvrant la route de l'Île Népawa, ceci entraînant une augmentation des quantités à prévoir lors de l'épandage d'abat-poussière en flocon;

Considérant que la quantité d'abat-poussière à commander pour la saison 2021 est de 44 tonnes;

En conséquence, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu de procéder à un appel d'offre par invitation pour une commande de 44 tonnes d'abat-poussière, qui devront être livrées aux entrepôts de « Proulx et Genesse ».

Adoptée

10 AFFAIRES NOUVELLES

21-02-36 10.1 ENTENTE RELATIVE À L'ENTRETIEN MÉNAGER DE LA SALLE MUNICIPALE

Considérant que suite à la demande de candidature de la Municipalité, une seule offre de services a été reçue relativement à l'entretien ménager de l'édifice municipal et de la salle municipale;

En conséquence, il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg conclue l'entente relative à l'entretien ménager de l'édifice municipal et de la salle municipale avec Madame Nancy Rivest et ce, pour la période du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2022. Il est à noter que les modalités de paiement sont modifiées tel que voici :

- Ménage de la salle municipale suite à une location sans permis de boisson : 70.00 \$
- Ménage de la salle municipale suite à une location avec permis de boisson : 110.00 \$
- Entretien mensuel de la salle municipale: 50.00 \$
- Entretien mensuel de l'édifice municipal : 60.00 \$

Adoptée

21-02-37 10.2 SUIVI – DÉCLARATION D'UN CHIEN POTENTIELLEMENT DANGEREUX

Considérant que par la résolution # 20-12-261, le conseil Municipal déclare potentiellement dangereux le chien nommé Lily, chien sous la garde de Monsieur Luc Bélanger;

Considérant le rapport du médecin vétérinaire récemment obtenu relativement à l'évaluation de l'état et de la dangerosité du chien nommé Lily, celui-ci appuyant les mesures exigées par la Municipalité dans le cadre de l'application du ***Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ;***

En conséquence, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu :

- de transmettre à la SPCA une copie du rapport d'évaluation du médecin vétérinaire;
- de demander à la SPCA d'effectuer le suivi auprès de Monsieur Luc Bélanger quant au respect des normes applicables aux chiens déclarés potentiellement dangereux.

Adoptée

21-02-38 11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions. Il est 20h12.

21-02-39 12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h12.

21-02-40 13 LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu de lever l'assemblée.

Adoptée